

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N° I-CF3033

présenté par

M. Amiel

à l'amendement n° CF|2556 de M. Midy

-----

### APRÈS L'ARTICLE 3

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le deuxième alinéa du II est complété par la phrase suivante : »Le présent alinéa ne s'applique pas aux versements effectués au titre de souscriptions en numéraires au capital de jeunes entreprises innovantes telles que définies à l'article 44 *sexies*-0 A. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision du dispositif fiscal. Ce sous-amendement essentiellement technique vient plafonner la mesure fiscale pour l'investissement dans les JEI (jeunes entreprises innovantes) aux montants actuels et éviter les effets d'aubaine qui se cumuleraient sur plusieurs années.